

# CTM DU 5 SEPTEMBRE 2019



## EXPÉRIMENTATION DES CYCLES

Au bout d'un cycle de concertation, et sur la base d'une meilleure conciliation vie professionnelle/ vie privée, si les objectifs de l'expérimentation sont clairement identifiés avec notamment un taux de présence réglementaire, **certaines directions n'hésitent pas à augmenter ce taux pour améliorer l'opérationnalité.**

***Un taux de présence généralisé à 60%***

Lors du CTM, **UNITÉ SGP POLICE** obtient qu'à l'instar de la DCSP, pour la DCPAF, les unités éligibles à l'expérimentation conservent un taux de présence 60%.



## Et la Préfecture de Police ? ? ? ? ?

- Alors que 5 des 7 sites éligibles à l'expérimentation à la PP conservent le taux de présence de 60%, **les sites de Saint-Maur-Des-Fossés et de Maison Alfort se voyaient inégalement limités à un taux de 70%.**
- Face à la réticence de la Préfecture de Police d'ajuster ce taux, impliquant un ajustement des effectifs au sein des unités concernées
- Face à l'incohérence du discours relatif à la vie sociale et familiale de policier en parfaite opposition avec ce taux de présence...

**UNITÉ SGP POLICE obtient qu'une nouvelle consultation soit faite auprès des agents des deux sites, en indiquant clairement les dispositions locales de cette expérimentation et notamment ce taux limité à 70 % de présence**

**C'EST AUX COLLÈGUES DE DÉCIDER, UN POINT C'EST TOUT !**

**UNITÉ SGP  
POLICE  
FSMI FO**



Le Seul Syndicat 100% CEA et ADS

06/09/2019